



# Directives sur la sélection, la surveillance et l'approbation de contrepartistes

Révision : 25 septembre 2023

140, rue Carleton, bureau 400  
Fredericton, Nouveau-Brunswick E3B 3T4

Téléphone : (506) 453-2296 Télécopieur : (506) 444-5025  
Vestcor.org

## INTRODUCTION

Ce document énonce les directives sur la sélection, la surveillance et l'approbation de contrepartiste utilisées par Vestcor Inc. (Vestcor) pour s'assurer de servir les intérêts de ses clients quand elle traite sur les marchés financiers. La procédure de sélection de contrepartiste fait partie de l'effort de Vestcor pour s'assurer, dans toutes les opérations, de remplir son devoir de meilleure exécution pour le compte de ses clients.

Ces directives contiennent les critères et le processus de sélection et d'approbation des courtiers ou agents. Elles ont été rédigées avec la participation de représentants des principaux secteurs d'investissement et approuvées par le comité de supervision de la gestion des opérations (CSGO) de Vestcor.

Les présentes directives seront révisées et approuvées annuellement par le comité des directives sur la gestion des opérations et devoir de meilleure exécution.

Elles ont pour but de donner des directives sur la façon d'exécuter les opérations de Vestcor en vue de servir les meilleurs intérêts des clients selon un processus normalisé qui doit veiller à ce que les contrepartistes choisis sont capables de remplir le devoir de meilleure exécution. Ce résultat est atteint par une formulation transparente :

- des critères utilisés dans le choix des courtiers,
- du processus grâce auquel les critères de sélection sont évalués,
- des directives portant sur les relations avec un courtier non approuvé.

Vestcor s'engage à augmenter le patrimoine des actionnaires en effectuant régulièrement des contrôles appropriés de tous les courtiers ou agents selon un processus clair et normalisé.

## **OBJECTIF ET PORTÉE**

Ces directives portent expressément sur la sélection, la surveillance et l'approbation des courtiers ou agents pour la majorité des investissements en valeurs mobilières (actions participatives, obligations et dérivés) de Vestcor. Pour ce qui a trait au processus de négociation comme tel et au devoir de meilleure exécution pour le compte des clients, veuillez vous reporter aux directives sur la gestion des opérations et le devoir de meilleure exécution de Vestcor.

## **COMITÉ DE SUPERVISION DE LA GESTION DES OPÉRATIONS**

Vestcor a établi un comité de supervision de la gestion des opérations (CSGO) qui doit faire des évaluations périodiques et, s'il y a lieu, formuler des recommandations en vue d'améliorer les politiques et procédures de gestion des opérations et d'aider la haute direction dans la sélection des courtiers. Dans son évaluation, le comité peut tenir compte de facteurs tels que les suivants :

- Autres systèmes d'opérations et avancées technologiques disponibles
- Tendances et répartitions en matière de commissions
- Contraintes relatives aux coûts
- Évolution de la structure des marchés
- Répercussions administratives
- Approbation de nouveaux contrepartistes et évaluation des contrepartistes déjà utilisés

Ce comité comprend des représentants de la haute direction et de chaque secteur d'investissement de Vestcor. Il se réunit au moins deux fois par année.

## **LISTE DES COURTIERIS APPROUVÉS**

D'après les critères énoncés ci-dessous, Vestcor a établi une liste de courtiers approuvés. Chacun d'eux a rempli les exigences imposées en tant que contrepartiste approprié et a la capacité d'ajouter de la valeur aux actifs. Les exigences comprennent :

- la réputation du courtier, son expérience et sa stabilité financière;
- le statut du courtier auprès d'organisations de réglementation et d'associations concernées;
- un examen des mesures réglementaires récentes ou en cours.

La liste est administrée par le Comité de supervision de la gestion des opérations (CSGO). Cette liste et les critères d'approbation des courtiers sont révisés annuellement.

À partir de la liste des courtiers approuvés, chaque secteur d'investissement de Vestcor dresse une liste par niveau ou « préférentielle » dont les facteurs d'inclusion sont déterminés par les exigences propres au type de valeurs mobilières.

## CRITÈRES DE SÉLECTION DES COURTIERES

Pour la sélection des courtiers à partir de la liste des courtiers approuvés de Vestcor, il faut tenir compte de nombreux critères, y compris, mais sans s'y limiter, les suivants :

- L'intégrité, l'éthique et la fiabilité du courtier sous l'aspect des ententes avec Vestcor et ses clients
- La capacité et la disposition du courtier à engager des fonds de roulement et à trouver des liquidités pour conclure les opérations
- Sa capacité à générer des idées d'investissements qui entraînent habituellement une création de valeur pour Vestcor
- La rapidité d'exécution des opérations et sa qualité à minimiser l'impact des cours du marché et à maximiser la valeur pour les clients de Vestcor
- La capacité de fournir des services au meilleur coût possible pour Vestcor
- La disponibilité des analystes de recherche et des stratégies d'investissement et le contact direct avec eux
- La capacité du courtier à donner accès, et même à le faciliter, à des activités d'investissement important et à des réunions avec le personnel de gestion de la société bénéficiaire des investissements
- L'obtention de renseignements opportuns (en temps utile) sur les compagnies qui présentent un intérêt
- Un personnel de courtage et de soutien suffisant et compétent
- Les services électroniques et la capacité de négociation informatisée et l'étendue des produits connexes
- La qualité, la profondeur et la rigueur de la recherche en matière d'investissement
- La qualité et l'efficacité des idées d'opérations et de leur évaluation a posteriori
- La compétence dans les opérations au pays et à l'international, l'expertise à négocier, la souplesse et la facilité d'exécution sur les marchés
- La capacité à fournir des renseignements commerciaux solides, de faire circuler l'information et d'effectuer les opérations de façon ponctuelle et avec discrétion
- L'accès aux premiers appels publics à l'épargne (PAPE), aux conventions de prise ferme, aux reclassements de titres et la capacité d'y participer
- Le repérage et la correction rapides des erreurs des opérations
- L'efficacité dans l'approbation et le déroulement des opérations
- L'aptitude générale du courtier à remplir le devoir de meilleure exécution pour les clients de Vestcor

## PROCESSUS D'ÉVALUATION DU COURTIER

D'après les critères énumérés ci-dessus, chaque secteur d'investissement de Vestcor dressera, en coordination avec le vice-président de l'équipe, le chef des placements, le chef des finances et le CSGO, une liste préférentielle de courtiers à partir de la liste des courtiers approuvés. Le processus d'établissement des listes préférentielles diffère pour chaque groupe d'investissement.

## **COURTIER NON APPROUVÉ**

En temps normal, si un courtier ne figure pas dans la liste des courtiers approuvés, aucune opération ne peut être conclue avec lui. Il peut y avoir exception seulement si elle est justifiée et approuvée par le vice-président de l'équipe responsable et le chef des placements comme étant dans le meilleur intérêt des clients de Vestcor. Dans ce cas, l'évaluation du courtier non approuvé en vue de son inclusion dans la liste des courtiers approuvés aura lieu à la première réunion du CSGO prévue au calendrier.